

Ma mutuelle est solidaire !

À situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle :
-20% sur les cotisations salariales (en avril et mai).



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - Vendredi 26 juin 2020

Convocation



L'Assemblée Générale de votre Mutuelle aura lieu, exceptionnellement, **LE VENDREDI 26 JUN 2020 À 14H30** **À DISTANCE.**

Les modalités de connexion seront communiquées aux membres participants.

Mutuelle agréée par arrêté préfectoral du 8 février 2003

R.N.M. 391 526 225

Siège social et bureaux :

117, rue du Landy - BP 80008

93213 La Plaine Saint-Denis Cedex

Tél. 01 55 87 53 01

La Plaine Saint-Denis,
le 30 avril 2020

Cette assemblée, qui réunira les membres du Conseil d'administration et délégués mutualistes, délibérera avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 25 mai 2019 ;
- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Rapport financier ;
- Rapport du Comité d'audit ;
- Rapport des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes ;
- Résultat des scrutins ;
- Questions diverses.

Le dépouillement des scrutins aura lieu le jeudi 25 juin 2020 à 9h30 au 117 rue du Landy - 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS.

En application des Statuts, le vote des résolutions et l'élection des administrateurs se feront par les délégués à l'assemblée générale.
Ces membres ont été élus pour une période de 4 ans (2019-2022)

Pour tous renseignements qui pourraient vous être nécessaires, veuillez vous adresser à nos bureaux où nous sommes à votre disposition.

Nous vous adressons nos meilleures salutations mutualistes.

Delphine MAITRE
Présidente du Conseil d'administration

Sommaire

Avant-propos.....	3	Placements.....	17
Rapport du Conseil d'administration	4-5	Bilan par destination.....	18
Effectifs	6	Compte de résultat par destination	19
Liste des décès.....	7	Bilan par nature	20-21
Vos délégués à l'Assemblée Générale (2019-2022).....	8	Compte de résultat par nature	22-23
Modifications des statuts	9-10	Marge de solvabilité.....	24
Résolutions.....	10	Budget prévisionnel 2020	24
Administrateurs	11	Informations obligatoires, liste des mandats et composition du service administratif.....	25
Prestations	12	Rapport du Comité d'audit	26
Reste à charge zéro	13		
Rapport de gestion.....	14-17		

Crédit photos : Irinalmago, pixinoo, Ouilic, Vaivirga, Legna69, RyanKing999, Com&O - istockphoto.com

COVID-19

La Plaine Saint-Denis, le 21 avril 2020

COMMUNIQUÉ

Face à la crise sanitaire que nous vivons actuellement, la Mutuelle Santé Eiffage Energie souhaite témoigner de sa solidarité et apporter, à la hauteur de ses moyens, son soutien à ses adhérents par différentes mesures.

Tout d'abord, le site internet de la Mutuelle vous propose des liens permettant de répondre à un doute, une inquiétude ou encore une question au sujet du Coronavirus, liens accessibles à l'ensemble de ses bénéficiaires.

La Mutuelle propose également un service qu'elle avait souscrit dès 2019 auprès de son partenaire d'assistance RMA : une ligne d'écoute et de soutien psychologique particulièrement utile lors de moments de vie difficiles (assistance aux aidants, situation de handicap, affections de longue durée, cancer, deuil, etc.) et qui prend tout son sens en cette période d'épidémie.

Parce que la solidarité est une valeur fondamentale pour la Mutuelle, et pour prendre en compte la diminution des rémunérations engendrée par l'activité partielle, la Mutuelle s'engage : à situation exceptionnelle - mesure exceptionnelle

- 20% sur les cotisations salariales (en avril et mai 2020)

En espérant que ce geste symbolique témoigne de notre engagement et de nos valeurs mutualistes, et surtout qu'il vous donnera satisfaction, nous vous recommandons de bien prendre soin de vous et de vos proches.

Delphine MAITRE
Présidente de la Mutuelle Santé Eiffage Energie

Le Conseil de la Concurrence impose à toutes les mutuelles d'informer leurs adhérents de sa décision n°01-D-55 du 21 septembre 2001 :

"Chaque mutuelle est libre de prospecter des personnes adhérant déjà à une autre mutuelle et de fixer les montants des cotisations et des taux de remboursements".



Avant-propos



Delphine MAITRE
Présidente

Chères adhérentes,
chers adhérents,

Nous vivons depuis quelques semaines une situation inédite, avec la propagation mondiale du coronavirus appelé Covid-19. Cet évènement sans précédent, a bouleversé nos vies professionnelles et personnelles, du fait notamment de l'instauration d'un confinement sanitaire ou de l'importante mortalité engendrée par ce virus.

En cette période difficile, souvenons-nous qu'une des valeurs que nous défendons sans faille est la solidarité. Il me semble aujourd'hui que ce terme est plus que jamais approprié. Je me réjouis ainsi de ces témoignages ou ces nombreux élans de solidarité au sein de la population qui nous entoure, et parfois par certaines entreprises, afin d'aider son prochain, ou les plus vulnérables, et d'être utile à chacun !

Je pense (et même j'espère) qu'il y aura un avant et un après dans notre histoire nationale commune, et que notre système de santé saura tirer les enseignements de tout ceci, entre autres pour s'améliorer et se moderniser. Il est toutefois à craindre que les pouvoirs publics visent les réserves constituées par les organismes complémentaires de santé, via une taxe ou une contribution exceptionnelle, pour financer les mesures qui s'imposent.

Pour notre part, rapidement, la mutuelle a mis sur son site internet un lien permettant d'accéder à un questionnaire et ainsi faire un point sur son état de santé en cas de doute par rapport au coronavirus. Ce lien vous dirige également vers des informations, des conseils et des recommandations.

Acteurs de la santé et de la mutualité, nous devons être exemplaires face à l'épidémie et c'est pourquoi nous avons pris très tôt des mesures pour notre équipe. Le télétravail a vite été mis en place, et nous avons écarté l'idée d'une éventuelle activité partielle. Une des conséquences de ceci est la rupture du lien téléphonique qui nous relie à nos adhérents, mais je suis certaine que tout le monde comprendra pourquoi nous ne pouvons répondre à vos appels. En revanche, nous nous engageons à traiter

toutes les demandes reçues par mails et courriers, même si la situation actuelle m'amène à vous réclamer un peu de patience dans le traitement de ces messages.

Ce début d'année a également été marqué par l'entrée en vigueur du « reste à charge zéro » pour l'équipement optique ainsi que pour le dentaire. Ce dispositif, appelé également « 100% santé », doit permettre à chacun de pouvoir se soigner dignement en fonction de ses moyens. Mais du fait des incertitudes sur les impacts financiers que cette mesure va entraîner, et au vu de la forte évolution du coût des prestations, le Conseil d'Administration a décidé d'une part, de réajuster le montant des cotisations et d'autre part, de ne pas ouvrir de nouvelles prestations.

En revanche, nous nous efforçons de réfléchir à des dispositifs qui permettent aux adhérents de bénéficier de services facilitant l'accès aux soins. Je veux parler ici de la téléconsultation, service qui depuis quelques mois fait l'objet d'une réflexion approfondie de notre part, et qui au vu de l'actualité apparaît plus que jamais nécessaire. Les démarches engagées pour ce service par la Mutuelle sont en train de se concrétiser, nous espérons qu'il voit le jour avant la fin de l'année.

Dans un tout autre domaine, je voudrai remercier les nouveaux C.S.E. (Comités Sociaux et Économiques) de l'U.E.S. Eiffage Energie qui ont renouvelé leur confiance à notre Mutuelle, en votant la poursuite de la mutualisation. Je souhaite également la bienvenue aux femmes et hommes qui ont pris de nouveaux postes dans le C.S.E.C. (Comité Social et Economique Central). Je formule le vœu que l'étroite collaboration positive entre le Comité Central et la Mutuelle perdure.

Dans la continuité des remerciements, je souhaite les adresser aux personnes ayant organisé notre venue lors de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue à Metz. Durant cet évènement, nous avons pu rencontrer la Direction et les élus des filiales locales. Étaient également présents de nombreux délégués mutualistes nouvellement élus. Je tiens à féliciter tous les adhérents qui se sont portés candidats et notamment ceux qui ont été élus par vos votes. Vous découvrirez leurs noms dans cette brochure.

Enfin, pour conclure, je me permettrai tout simplement de vous dire : prenez soin de vous et des personnes qui vous sont chères, en cette période de grande incertitude !



Mohamed DEKKALI
Directeur Administratif

Il y a près d'un an, et plus exactement le 25 mai dernier, nous avons organisé notre Assemblée Générale à l'Hôtel Mercure en plein centre-ville de Metz. Personne n'a oublié les moments partagés ensemble sous un soleil radieux donnant un air de vacances à notre rencontre, ni le moment convivial que nous avons vécu ce jour-là. Comme chaque année, il a été l'occasion de présenter la situation de

notre mutuelle, de soumettre un certain nombre de rapports et d'approuver nos comptes. Nous n'oublions pas de remercier l'ensemble des membres du C.E. (C.S.E.) de la région et tous ceux qui ont œuvré pour nous accueillir dans les meilleures conditions. Cette année, exceptionnellement, nous allons organiser notre assemblée générale en visioconférence.

Quelques mots sur la crise sanitaire que nous traversons actuellement. Depuis des années, voire des décennies, notre système de soins est mis à mal : fermetures d'hôpitaux, fermetures de services et de lits, peu de considération pour le personnel soignant.

Notre propos ne se veut pas polémique sur la gestion de la crise sanitaire, le temps n'est pas venu. Il s'agit là d'une critique des politiques de santé menées depuis plusieurs dizaines d'années. Toutes les manifestations des soignants, depuis un certain temps, n'ont reçu en réponse qu'un silence assourdissant.

Sans prendre position, il faut constater que parmi les revendications des « gilets jaunes » une d'entre elles portait sur « toujours plus de taxe et moins de service public », citant au passage les services de santé.

Maintenant en pleine épidémie de Covid-19, le discours a changé. Le Président de la République lui-même a loué l'engagement sans faille et le dévouement du personnel médical.

Voici quelques extraits de son intervention du 12 mars dernier :

« Beaucoup de malades auront besoin de soins adaptés à l'hôpital, souvent d'assistance respiratoire. C'est pourquoi, nous prenons des mesures très fortes pour augmenter massivement nos capacités d'accueil à l'hôpital.

L'urgence est de freiner l'épidémie afin de protéger nos hôpitaux, nos services d'urgence et de réanimation, nos soignants qui vont avoir à traiter, comme je viens de vous l'expliquer, de plus en plus de patients atteints.

Dans le même temps, notre système de santé, notamment dans les services de réanimation, doit se préparer à accueillir de plus en plus de cas graves de Covid-19 et continuer à soigner les autres malades. Des places doivent se libérer dans les hôpitaux. Pour cela, toutes les capacités hospitalières nationales ainsi que le maximum de médecins et de soignants seront mobilisés. »

Ces paroles ne constituent-elles pas un aveu d'échec de la politique de la santé menée par tous les derniers gouvernements successifs ?

Oui ! Nous avons la preuve évidente qu'en diminuant la capacité d'accueil des hôpitaux, en baissant les dotations budgétaires ou en éloignant les établissements de soins des malades, c'est toute la population qui est en danger.

Une fois l'épidémie endiguée, il faudra mener une réflexion sur notre système de soins et revoir totalement la « carte sanitaire ».

Il est regrettable d'avoir eu besoin de passer par cette terrible épreuve pour comprendre que notre système de soins est loin d'être efficient. Combien de fois la Mutualité Française s'est émue de cette situation ? Partout où ils existent, les établissements de soins mutualistes concourent au maillage médical du territoire. Partout où ils sont implantés, ils ont mis à disposition leurs locaux, leurs moyens et leurs personnels.

Le personnel soignant, qu'il soit du secteur public, privé ou mutualiste, a la même volonté, le même engagement. Il mérite le respect et le moment est venu de lui rendre hommage.

Mais les applaudissements au balcon, chaque jour, au demeurant forts sympathiques et encourageants ne suffiront pas.

Demain, à leurs légitimes revendications, il faudra répondre par autre chose que du mépris. Il faudra les écouter car ils sont au cœur du problème. Ils exercent un métier difficile, aux horaires pénibles.

Force est de constater que nos dirigeants, depuis de nombreuses années, ont une gestion comptable de la santé. Ils sont contraints, en ce moment, de comptabiliser les lits disponibles, les respirateurs, les masques, les malades infectés, les morts.

Aujourd'hui on ouvre des services, on ouvre des lits supplémentaires, on installe un hôpital militaire de campagne pour accueillir les malades. Les lits, les respirateurs sont nécessaires mais les malades infectés demandent une présence plus importante de personnel, un temps d'intervention puis de décontamination bien plus long. Ce sont toujours les mêmes : les soignants !

Certes, la crise est grande et grave mais la prise de conscience de la nécessité d'un système de santé efficace est un peu tardive.

N'est-ce pas le Président de la République lui-même qui disait que notre système social (dont la sécurité sociale) « coûtait un pognon dingue ! »

Combien coûte aujourd'hui cette pandémie ?

Les slogans de la Mutualité Française tels que « la santé n'est pas un marché » ou encore « la santé n'a pas de prix » raisonnent douloureusement à nos oreilles.

Une fois la crise sanitaire passée, il nous faudra affronter une crise économique de grande ampleur. Il faudra que le pays, l'Europe, le monde se relèvent et la solidarité devra jouer son rôle de régulateur entre les mieux lotis et les plus démunis.

Nombreux sont ceux qui disent « il y a un avant et il y aura un après ». Espérons que cet élan de solidarité qui naît partout en France perdure (faisons abstraction de ces irresponsables sans pitié qui glissent des mots anonymes sur les pare-brise de nos soignants).

Souhaitons également que ce courant d'admiration, voire de respect pour certaines professions, ne disparaisse avec la pandémie.

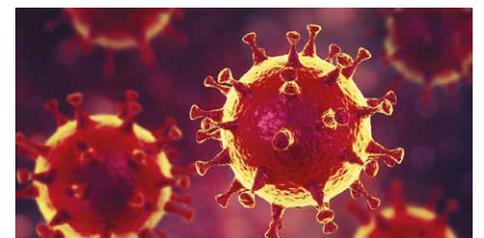
Une large réflexion sera nécessaire afin de prévenir d'autres épisodes tragiques comme celui que nous vivons. Notre système de santé, notre production de médicaments et de dispositifs médicaux doivent être repensés de manière à les adapter aux besoins réels.

Une harmonie et une cohérence à l'intérieur même du monde médical est indispensable. Les tâtonnements, les tergiversations, les polémiques sont sources d'inefficacité.

L'État doit prendre toute sa part dans cette réflexion. Il ne pourra pas échapper à son autocritique. Il porte une grande responsabilité, il faudra donc un large débat une fois les règlements de comptes passés (car ils ne manqueront pas).

La Mutualité Française, partie prenante du système de santé, ne pourra être absente de ce débat. Son expertise devra cette fois-ci être entendue.

En effet, maintenant, nous savons tous que la santé a un prix et qu'elle ne doit surtout pas être soumise à la loi du marché.



Quel impact du COVID-19 sur notre mutuelle ?

> Sur notre activité quotidienne :

Nous avons immédiatement pris conscience de la gravité de la situation et avons mis en place des mesures rapides pour assurer la continuité du service rendu à nos adhérents et aux professionnels de santé.

Nous avons privilégié le télétravail puisque notre organisation le permettait. Nous n'avons jamais envisagé le travail partiel car il n'est pas applicable à notre métier et surtout dans de telles circonstances.

Nos administrateurs ont été informés de cette situation en premier lieu, suivi d'une communication aux adhérents via notre site internet : www.mutuelle-eiffage-energie.fr

Nos partenaires informatiques assurent avec professionnalisme la continuité et la maintenance du service sans aucun impact sur notre travail quotidien.

Nos conseils à La Banque Postale assurent également la continuité des services.

La validation des états réglementaires et leurs dépôts auprès de l'autorité de contrôle (ACPR) ont été effectués avec succès.

> Sur nos placements :

Un repli des marchés financiers a pu être observé depuis le début de l'épidémie de COVID-19. Nous avons donc effectué un test de sensibilité afin de mesurer la solvabilité de la Mutuelle Santé Eiffage Energie.

Les observations suivantes ont été faites sur les marchés depuis le début de l'épidémie :

- Une chute de la valorisation des actions de 40% ;
- Une chute de la valorisation des obligations de 20%.

Nous avons appliqué ces baisses aux actifs de la Mutuelle sur une situation arrêtée au 31 décembre 2019.



Les résultats sont les suivants :

	Etats réglementaires	Scénario choc COVID-19	Écart
Fonds Propres	10 649 k€	10 414 k€	-236 k€
SCR	2 673 k€	2 657 k€	-16 k€
Ratio de solvabilité	398,36%	391,94%	-6,42%

Le scénario choc COVID-19 pourrait entraîner, pour la Mutuelle, une baisse du niveau des Fonds Propres et une baisse de l'exposition aux risques de marché.

Le ratio de solvabilité de la Mutuelle diminue de 6,42 points de pourcentage, pour atteindre 391,94%. Ainsi, la Mutuelle dispose toujours de Fonds Propres couvrant presque 4 fois les exigences réglementaires. *Ce test montre ainsi la robustesse de la Mutuelle et sa capacité à faire face à des conditions de marché défavorables tels qu'observés en cette période.*

> Sur les effectifs :

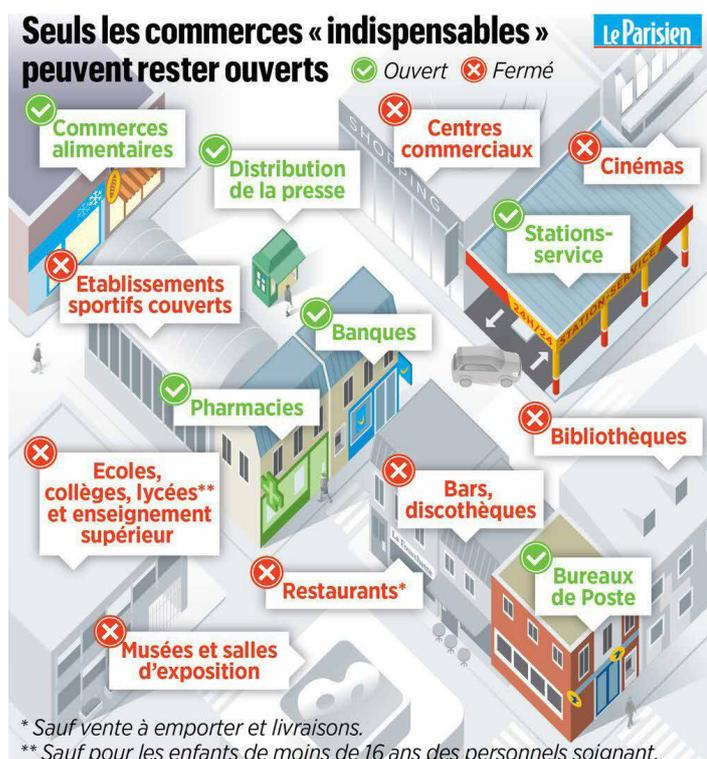
Nous espérons un nombre limité de décès lié au COVID-19.

L'activité partielle que touche de plein fouet l'activité du secteur du bâtiment n'aura aucun impact sur nos effectifs adhérents en activité.

Notre mutuelle suit au jour le jour l'actualité liée au COVID-19 et n'envisage pas à court terme de changer sa politique générale suite à cette crise.

Quelques indicateurs clés de notre mutuelle.

CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2019	
Date de création	1913
Nombre d'adhérents	9 682
- dont adhérents actifs	7 206
- dont adhérents inactifs	2 476
Ratio Actifs / Inactifs	2,91
Nombre de personnes protégées	20 968
Produits	Santé
Marché actuel	Salariés de l'entreprise
Nombre d'entités adhérentes Eiffage Energie Systèmes	27
Type de contrats	Collectifs et Individuels
Ratio de solvabilité	398%
Nombre de salariés	5



* Sauf vente à emporter et livraisons.

** Sauf pour les enfants de moins de 16 ans des personnels soignant.

CONSIGNES DE CONFINEMENT : Sont autorisés les trajets nécessaires : pour les **cours**, les **soins**, le **travail** (s'il est impossible à distance), les **motifs familiaux impérieux** ou l'**assistance à une personne vulnérable**. Les **brefs déplacements près du domicile** sont aussi autorisés.

LP/INFOGRAPHIE - T.H. SOURCES : LEGIFRANCE, MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Effectifs

au 31/12/2019

SOCIÉTÉS ou SECTIONS	Membres A Adhérents		Membres B Conjoints		Membres C Enfants		TOTAUX	
	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations
ACTIFS EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES	7 206	124	3 363	7	6 026	34	16 595	165
INACTIFS	2 476	98	1 718	60	179	-25	4 373	133
RETRAITÉS EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES	2 288	106	1 304	55	81	-6	3 673	155
RETRAITÉS EST	25	-1	18	0	0	0	43	-1
RETRAITÉS DISTRELEC	2	-3	0	-1	0	0	2	-4
RETRAITÉ LINELEC	1	0	0	0	0	0	1	0
LOI EVIN	15	6	12	6	7	4	34	16
CHÔMEURS	145	-10	49	-2	79	-20	273	-32
CONJOINTS VEUFS RETRAITÉS EIFFAGE ENERGIE S.			320	7	5	-1	325	6
CONJOINTS VEUFS RETRAITÉS VEUVES DISTRELEC			4	0	0	0	4	0
CONJOINTS VEUFS RETRAITÉS VEUVES LINELEC			4	0	0	0	4	0
CONJOINTS VEUFS RETRAITÉS VEUVES EST			3	0	0	0	3	0
CONJOINTS VEUFS EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES			4	-5	2	-2	6	-7
ORPHELINS					5	0	5	0
TOTAL	9 682	222	5 081	67	6 205	9	20 968	298
		2,29%		1,32%		0,15%		1,42%

Ratio adhérents actifs-inactifs

au 31/12/2019

	Adhérents			Conjoints			Enfants			TOTAL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
ACTIFS	75,48%	74,86%	74,43%	67,87%	66,93%	66,19%	96,48%	96,71%	97,12%	79,97%	79,49%	79,14%
INACTIFS	24,52%	25,14%	25,57%	32,13%	33,07%	33,81%	3,52%	3,29%	2,88%	20,03%	20,51%	20,86%

Moyenne d'âge au 31/12/2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Moyenne d'âge actifs (membres A)	42,81	43,06	43,45	41,98	40,81
Moyenne d'âge retraités (membres A)	68,60	68,92	68,73	69,68	68,95
Moyenne d'âge générale	48,25	48,78	49,39	49,14	48,21

Liste des décès 2019

MEMBRES A

ACTIFS							
BERTRAND	Jean-Louis	23/02/2019	54 ans	ROUDY	Alain	16/06/2019	59 ans
LE MONNIER	Guy	07/05/2019	60 ans	SALHI	El' Miloud	20/08/2019	63 ans

RETRAITÉS							
DOUGUEDROIT	Didier	06/01/2019	67 ans	BOILON	Georges	05/06/2019	73 ans
LEBORGNE	Roger	11/01/2019	95 ans	GALAN	Santiago	07/06/2019	92 ans
LEVERRIER	Henri	08/02/2019	90 ans	RENAT	Jean-Jacques	09/06/2019	62 ans
LE FLOHIC	Jacques	24/02/2019	85 ans	DEZORET	Nicole	20/06/2019	79 ans
VALLET	Dominique	26/02/2019	66 ans	LEROY	Roger	21/06/2019	73 ans
BAILLEUX	André	01/03/2019	92 ans	LEGROUX	Henry	28/06/2019	67 ans
BAERT	Daniel	23/03/2019	67 ans	BRONDY	Catherine	12/07/2019	97 ans
TULASNE	Jean-Michel	25/03/2019	65 ans	CARUELLE	Jacques	14/07/2019	92 ans
FONDEVILLE	André	28/03/2019	85 ans	BOUCHET	Jean	28/07/2019	94 ans
SIROT	Jackie	01/04/2019	74 ans	ROBILLARD	Roger	06/08/2019	92 ans
COSP	Jean-Paul	05/04/2019	73 ans	MOREZ	Jean	18/09/2019	86 ans
JUILLET	Gabriel	09/04/2019	63 ans	ABDI	M' Hamed	19/09/2019	76 ans
LEFEBVRE	Claude	16/04/2019	82 ans	DURAND	Gérard	29/09/2019	72 ans
PANTHU	Serge	17/04/2019	63 ans	IMMANIVONG	Khampasay	07/10/2019	65 ans
DERRIEN	Louis	19/04/2019	87 ans	WEBER	Bernard	08/10/2019	61 ans
MANCEAU	Joël	20/04/2019	74 ans	BUFFET	Jean-Claude	18/10/2019	73 ans
CROUZET	Christian	24/04/2019	71 ans	CHEDEVILLE	Jean-Claude	27/10/2019	72 ans
LISS	Maurice	27/04/2019	86 ans	GRATECAP	Daniel	03/11/2019	76 ans
DEBONNE	Pierre	04/05/2019	84 ans	AZZOPARDI	Pierre-Paul	16/11/2019	67 ans
TARIF	Raymond	14/05/2019	68 ans	MESSAGER	Théophile	20/11/2019	89 ans
FADIGAS	Antonio	15/05/2019	86 ans	SUEUR	Alain	25/11/2019	64 ans
NEVEUX	Marc	18/05/2019	63 ans	THIBAUT	Odette	13/12/2019	97 ans
MENOU	Maurice	24/05/2019	83 ans				

CHÔMEURS			
FOURRIER	Dominique	05/02/2019	59 ans

MEMBRES B

CONJOINTS D'ACTIFS							
BOYER	Nathalie	27/06/2019	52 ans	BIARD	Thierry	08/09/2019	59 ans

CONJOINTS DE RETRAITÉS							
MOREZ	Suzanne	31/01/2019	84 ans	DELANOS	Jean-Paul	03/07/2019	66 ans
BARBOT	Angélique	06/02/2019	60 ans	LE ROY - VIACROZE	Andrée	03/08/2019	88 ans
CANIVET	Chantal	16/03/2019	68 ans	PIHEM	Marie-Claude	04/10/2019	65 ans
ROUAULT	Marie-Thérèse	31/03/2019	76 ans	FREY	Elisabeth	12/10/2019	56 ans
DUPUIS	Colette	13/05/2019	71 ans	ZELENAYOVA	Maria	23/10/2019	81 ans

VEUVES DE RETRAITÉS							
KRUKOFF	Nathalie	10/01/2019	94 ans	BIALOWAS	Josiane	08/08/2019	89 ans
SUTRYK	Janina	09/02/2019	87 ans	NOYER	Christiane	03/09/2019	94 ans
CAROUGE	Ginette	21/02/2019	91 ans	BLANCHET	Georgette	07/09/2019	79 ans
GROSSET	Marguerite	28/04/2019	87 ans	POMMIER	Lucienne	20/11/2019	90 ans
PRALONG	Janine	04/05/2019	99 ans	PAILHAS	Simone	08/12/2019	95 ans
ANTIPOFF	Gisèle	12/05/2019	84 ans	VILLEDIEU	Pierrette	11/12/2019	83 ans
COKELAERE	Anna	16/05/2019	99 ans	DECOSTERD	Jeanne	19/12/2019	92 ans
SORIANO	Sylviane	30/07/2019	91 ans	LAROCHE	Claudine	15/12/2019	89 ans
VOGT	Lucie	02/08/2019	91 ans	BORIE	Claudine	26/12/2019	93 ans

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles qui ont été affectées, l'an passé, par la perte d'un être cher.

Vos délégués à l'Assemblée Générale (2019-2022)

LIBELLÉ SOCIÉTÉ	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
EIFFAGE ENERGIE FERROVIAIRE	DRISSI	Kader	JASMIN	Corinne
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ALSACE FRANCHE COMTE	WAGNER	Eric	TUGLER	Frédéric
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ALSACE FRANCHE COMTE	LEIPP	Patrick	MANIN	Yann
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CENTRE LOIRE	LIEVRE	Jean-Carlos		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CENTRE LOIRE	MORANT	Nathalie		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVA EST	DEMANGEL	Jérôme	LA SPINA	Giuseppe Laurent
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVA NORD	NEVES	Joao-Manuel	VANDENSTEENDAM	Dominique
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVA NORMANDIE	MARTINEZ	Frédéric	DESMEULES	Olivier
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVA NOUVELLE AQUITAINE	SICAUD	Alain	MARTINS	Ruis Manuel
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVA SUD-OUEST	TRAMASSET	François	POURVAHAB	Florent
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ELECTRONIQUE	DOLOY	Stéphane	MASSINON	Pascal
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - FONTANIE	SIMONELLI	Stéphane	FARRE	Michel
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - GESTION & DEVELOPPEMENT	LEVY	Corinne	PAPA	Daniel
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - GUADELOUPE	CYRILLE	Rodrigue	URIE	Tony
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - GUYANE	LAGOTRY	Véronique	BEN GELOUNE	Souad
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - HAUTE-NORMANDIE	BATAILLE	François	SAGOT	Charlotte
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - HAUTE-NORMANDIE	BRISSET	Serge	DULONDEL	Claire
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ILE DE FRANCE	BUISSON	Franck	GROSSET	Michèle
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ILE DE FRANCE	RAMDANI	Aïsa	RABACHE	Bertrand
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ILE DE FRANCE	LETORT	Gilles	ROBERT	Patrick
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ILE DE FRANCE	COSTIL	Marie-Louisa	DUFOUR	Jean-Pierre
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ILE DE FRANCE	NGUEBA MAKILA	Cyrille	LEVEQUE	Thierry
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - INDUS NORD	HAYEZ	Sandrine	MARTIN	Laurent
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - INDUS NORD	CAPITAINE	Alain	SAUVAGE	Philippe
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - INFRA NORD	LEROY	David	OUMEZZAOUCHE	Lorenzo
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - LORRAINE MARNE ARDENNES	FRICHE	Eric	MANGIN	Nicolas
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - LORRAINE MARNE ARDENNES	NERO	Alain	LEVISSE	Annick
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - MAINE BRETAGNE	LE GOFF	Céline	CHAUVIN	Jean-Claude
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - MAINE BRETAGNE	QUERE	Laurence	FRENOD	Joël
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - MARTINIQUE	FRESINO	Robert	MONGIS	Jean-Marc
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - NORD	COUSIN	Laurent	QUINCHON	Sylvain
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - NORD	COVAREL	Christophe	FLAMENT	Johnny
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - NORD	LEFEBVRE	Willy	DAMBLIN	Philippe
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - POITOU CHARENTES	MASSIAS	Florence	MERONI	Christophe
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - POITOU CHARENTES	COLIN	Frédéric	DAVID	Dimitri
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - QUERCY ROUERQUE GEVAUDAN	MIRABEL	Benoit		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - SUD-OUEST	MONTANER	Eric	PIZA	Jean-Marc
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - SUD-OUEST	GOTTI	Laurence	ROUX	William
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - THERMINOX	JAMOIS	Pierre	DUMONTEIL	Malika
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	DUVAL	Céline	DUROT	Yves
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	LEBRUN	Franck	FOUCHE	Isabelle
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	MAITRE	Delphine	CHARPENTIER	Suzanne
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE	THIVALT	Didier	THILLET	Patrice
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE	GUERTIN	Laurent	PIEDOUE	Eric
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE	PRUNET	Angèle	BONTEMPS	Florian
RETRAITÉ(E)S	LECOMTE	Marianne	MADJOWSKI	Patrick
RETRAITÉS	MAGNOAC	Didier	MATHELIER	Jean-Pierre
RETRAITÉS	LE GAL	Alain	MORIN	Claude
RETRAITÉ(E)S	DAVID	Yves	MILLE	Nicole
RETRAITÉS	FLINOIS	Yves	DUFFAU	Lionel
RETRAITÉS	BAUDOUIN	Michel	AUGER	Alain
RETRAITÉS	CHAILLOU	Dominique	ZIBI	René
RETRAITÉS	KULACS	Jean-Marc	MASCARENHAS	Allan
RETRAITÉ(E)S	GOUY	Anny	HADDOUCHE	Farid
RETRAITÉS	GRANDO	Claudio	MASSON	Jean

Modifications du règlement intérieur

ANCIEN

SECRÉTAIRE DE SECTION

Article 2 : Le bureau du conseil d'administration désigne pour chaque section et sur proposition des membres de cette section un secrétaire dénommé « secrétaire de section ».

Article 3 : Les principales fonctions des secrétaires de section sont les suivantes :

- recruter les membres,
- tenir le fichier des membres de leur section,
- suivre les mutations de ces membres dans les autres sections,
- vérifier les bordereaux de cotisations émis par la Société Eiffage Energie et ses filiales et les faire parvenir au service administratif,
- recevoir et transmettre au service administratif les dossiers « maladie »,
- classer et conserver les archives de la section,
- signaler au service administratif et/ou à la réunion annuelle tous les faits susceptibles d'améliorer ou d'affecter la marche normale des opérations de la mutuelle,
- se tenir en contact avec les adhérents malades, blessés ou nécessitant un suivi particulier,
- soumettre au service administratif les enquêtes à prescrire,
- transmettre les résultats d'enquêtes demandées par le conseil d'administration ou le service administratif et proposer les visiteurs éventuels.
- fournir aux membres de leur section tous les renseignements nécessaires à leurs intérêts,
- soutenir, par leur exemple, la cause mutualiste.

Article 4 : Le mémento du secrétaire de section, destiné à leur faciliter la tâche, définit en détail le travail à réaliser.

CONDITIONS D'ADHÉSION

Article 5 : Bulletin d'adhésion.

Ce bulletin dûment complété doit être remis au secrétaire de section avant le 10 du mois pour prendre effet ce mois. Il comprend tous les membres à inscrire en catégorie A, B et C.

DÉMISSION

Article 7 : Les avis de démission, formulés par écrit, sont transmis par le secrétaire de section qui établit, sur demande, le certificat de radiation. La carte d'adhérent doit être retournée au service administratif.

COTISATIONS

Article 8 : Paiement de la cotisation

1°) Membres actifs

La cotisation est payable mensuellement. La cotisation est due pour tout mois commencé. La cotisation fait l'objet d'une retenue sur les salaires.

NOUVEAU

Supprimé

Supprimé

Supprimé

CONDITIONS D'ADHÉSION

Article 5 : Bulletin d'adhésion.

Ce bulletin dûment complété doit être remis au **service administratif** avant le 10 du mois pour prendre effet ce mois. Il comprend tous les membres à inscrire en catégorie A, B et C.

DÉMISSION

Article 7 : En cas de radiation, la carte d'adhérent doit être retournée au service administratif.

COTISATIONS

Article 8 : Paiement de la cotisation

1°) Membres actifs

La cotisation est payable mensuellement. La cotisation est due pour tout mois commencé. La cotisation fait l'objet d'une retenue sur les salaires.

ANCIEN (suite 1)

Le bulletin de paie délivré à l'adhérent par la Société Eiffage Energie ou par la filiale mentionne cette retenue.

Lorsqu'un membre change de barème de cotisation, celle-ci est modifiée à la même date.

Les cotisations perçues pour une section font l'objet d'un bordereau mensuel, établi par la Société Eiffage Energie et transmis à la section le 10 de chaque mois.

Le bordereau reproduit chaque mois, la liste nominative complète de la section. Le secrétaire de section indique toute anomalie ou motif des absences : maladie, accident, mutation, radiation.

L'original du bordereau est retourné par la section avec les bulletins d'adhésion, avis de radiation, etc, au service administratif entre le 15 et 20 du mois.

2°) Membres inactifs

Les cotisations sont perçues directement par le service administratif. Elles sont appelées par semestre ou par trimestre selon la section.

Article 9 : Mutation de section. Lorsqu'un adhérent est muté d'une section dans une autre, le secrétaire de la section qu'il quitte, remplit les documents à établir à cet effet, avise la nouvelle section en indiquant la situation de l'adhérent et la date de la dernière cotisation perçue. L'adhérent doit s'assurer de la bonne réception de cet avis et du paiement de ses cotisations.

DROITS AUX PRESTATIONS

Article 11 : Les prestations statutaires restent dues à partir de la date de radiation de la mutuelle pendant une période équivalente à la durée de stage éventuellement effectué par le membre participant lors de son adhésion à la mutuelle.

PRESTATIONS

Article 13 : Les prestations accordées sont définies par le règlement mutualiste

Article 14 : Paiement des prestations

Constitution des dossiers

Les dossiers sont transmis au service administratif soit par le secrétaire de section pour les membres actifs, soit directement pour les membres inactifs. Ils peuvent également être collectés par un système de télétransmission.

Ils doivent être déposés dans un délai inférieur à deux ans à compter de la date des soins, sous peine de forclusion.

Règlements

Les décomptes mutualistes ainsi que les règlements sont adressés aux adhérents. Toutes pièces, y compris les décomptes des caisses de sécurité sociale, adressées par les adhérents, sont conservées comme justificatifs comptables par le service administratif.

NOUVEAU (suite 1)

Le bulletin de paie délivré à l'adhérent par la Société Eiffage Energie Systèmes ou par la filiale mentionne cette retenue.

Lorsqu'un membre change de barème de cotisation, celle-ci est modifiée à la même date.

Les cotisations perçues pour une section font l'objet d'un bordereau mensuel, établi par la Société Eiffage Energie Systèmes et transmis à la **mutuelle** le 10 de chaque mois.

Le bordereau reproduit chaque mois, la liste nominative complète. La Mutuelle prend en compte toute anomalie ou modification du statut de l'adhérent.

Supprimé

Les cotisations sont perçues directement par le service administratif. Elles sont appelées **mensuellement**.

Supprimé

Supprimé

Les dossiers sont transmis au service administratif.

Ils peuvent également être collectés par un système de télétransmission.

Ils doivent être déposés dans un délai inférieur à deux ans à compter de la date des soins, sous peine de forclusion.

Les décomptes mutualistes ainsi que les règlements sont mis à disposition des adhérents sur le site internet de la mutuelle.

Toutes pièces, y compris les décomptes des caisses de sécurité sociale, adressées par les adhérents, sont conservées comme justificatifs comptables par le service administratif pendant la durée réglementaire.

Modifications du règlement mutualiste

ANCIEN	NOUVEAU
Article 3 du règlement mutualiste : Les membres bénéficiant des prestations de la mutuelle s'engagent au paiement d'une cotisation mensuelle qui est affectée à la couverture assurée directement par la mutuelle.	Article 3 du règlement mutualiste : Les membres bénéficiant des prestations de la mutuelle s'engagent au paiement d'une cotisation mensuelle qui est affectée à la couverture assurée directement par la mutuelle.
Adhérent seul « actif » 38,95 euros	Adhérent seul « actif » 40,15 euros
Adhérent seul « actif » + enfant (s) 48,60 euros	Adhérent seul « actif » + enfant (s) 50,10 euros
Couple « actif » 67,95 euros	Couple « actif » 70,00 euros
Famille « actif » 72,70 euros	Famille « actif » 74,90 euros
-----	-----
Adhérent seul « inactif » 45,65 euros	Adhérent seul « inactif » 47,05 euros
Adhérent seul « inactif » + enfant (s) 56,50 euros	Adhérent seul « inactif » + enfant (s) 58,20 euros
Couple « inactif » 79,40 euros	Couple « inactif » 81,80 euros
Famille « inactif » 84,75 euros	Famille « inactif » 87,30 euros

La modification apportée au règlement mutualiste concerne l'évolution des cotisations annoncée dans le MUT'info de décembre 2019 et appliquée au 1^{er} janvier 2020.

Modifications des statuts, règlement intérieur et règlement mutualiste

Remplacement des termes suivants à l'ensemble des documents :

- Eiffage Energie devient **Eiffage Energie Systèmes**
- Comité Central d'Entreprise devient **Comité Social et Economique Central**
- Comité d'Entreprise devient **Comité Social et Economique**

Résolutions

Conformément aux statuts nous soumettons aux **délégués mutualistes** le bulletin des résolutions nécessaires au bon fonctionnement de notre mutuelle et auxquelles leurs réponses sont indispensables.

Nous vous rappelons que l'an passé une modification a été apportée aux statuts. Les adhérents élisent des délégués pour un mandat de 4 ans et ce sont ces derniers qui seront appelés, chaque année, à voter lors de l'Assemblée Générale.

Première résolution (Article 22 des statuts)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice 2019 approuve les comptes qui lui sont présentés et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

Deuxième Résolution (Article 21 des statuts)

L'Assemblée Générale approuve les modifications aux statuts, au règlement mutualiste et du règlement intérieur proposées par le conseil d'Administration (pages 9 et 10 du rapport).

Troisième Résolution (Article 7 du règlement mutualiste)

En application des Statuts, l'Assemblée Générale vote un crédit de 50 000 euros, pour attribution de secours exceptionnels.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de - 457 133,94 euros au compte réserve.

Cinquième résolution (article L.221-3 du Code de la mutualité)

L'Assemblée générale ratifie la décision du conseil d'administration de souscrire un contrat collectif et obligatoire « garantie décès » auprès l'organisme « Klésia mut' » afin de faire bénéficier les membres participants et leurs ayants-droits d'un capital en cas de décès.

La Mutuelle, consciente des difficultés rencontrées lors d'un décès, a souscrit un contrat qui permet au bénéficiaire de percevoir un capital décès. Ce contrat étant ancien, le Conseil d'administration a décidé de le réactualiser afin de le mettre en conformité avec la législation actuelle. En application de l'article L221-3 du Code de la mutualité, la souscription d'un nouveau contrat doit être ratifiée par l'assemblée générale. Cette ratification fait l'objet de la 5^e résolution soumise aux votes.

Cette année, onze postes sont à pourvoir.

Membres sortants et se représentent



Alain BARRES

60 ans, Retraité
Île-de-France - Saint-Denis
Élu depuis 2016



Alain CAPITAINE

60 ans, Responsable d'Affaires
Indus Nord - Verquin
Élu depuis 2016



Michèle GROSSET

64 ans, Officier de sécurité
Île-de-France - Corbeil
Élue depuis 2016



Pascal GRUNER

51 ans, Conducteur de travaux
Lorraine Marne Ardennes - Nancy
Élu depuis 2016



Alain LE GAL

67 ans, Retraité
Centre - Orléans
Élu depuis 1980



Valéry PENEL-CAPELLE

69 ans, Retraité
Île-de-France - Le Coudray
Élu depuis 1980



Patrick PICOULEAU

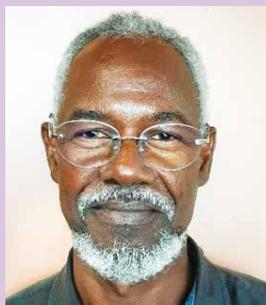
67 ans, Retraité
Transport et Distribution - Cergy
Élu depuis 2006



Laurence QUERE

52 ans, Secrétaire
Maine Bretagne - Morlaix
Élue depuis 2016

Nouveaux candidats



Rodrigue CYRILLE

57 ans, Chef de chantier
Guadeloupe - Baie Mahault



Yves DAVID

66 ans, Retraité
Alsace Franche Comté - Colmar



Yves FLINOIS

65 ans, Retraité
Transport et Distribution - Cergy



David LEROY

45 ans, Assistant travaux
Infra Nord - La Bassée



Lorenzo OUMEZZAOUCHE

55 ans, Référent TST
Infra Nord - La Bassée

Colette KOZIOL (élue depuis 2002), Isabelle LEVASSEUR (élue depuis 2016) et Jean-Charles PACHE (élu depuis 2002) ont décidé de mettre fin à leur activité mutualiste. Quelle que soit la durée de leur présence au sein du conseil, nous les remercions sincèrement pour leur implication.

PRESTATIONS MUTUELLE 2020

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les **CONTRATS RESPONSABLES**

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux, Soins effectués par des médecins signataires du Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)	70%	300%	370%
Honoraires Médicaux : Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM (dont TM 30%)	70%	130%	200%
Analyses	60%	300%	360%
Auxiliaires médicaux : infirmiers, kinésithérapeute, orthophonistes, orthoptistes	60%	300%	360%
Transport	65%	135%	200%
Forfait pour actes lourds			24 €
Ostéopathie (Limité à 2 séances/an)			30 €
Psychologie pour mineurs (Limité à 2 séances/an)			20 €
Soins dentaires	70%	300%	370%
Prothèse dentaire	70%	500%	570%
1 implant dentaire + 1 pilier (1 fois/an)	Plafonnée à 2500 € par an	700 € + 300 €	
Parodontie (1 fois/an)		250 €	
Orthodontie	100%	300%	400%
Pharmacie	65%	35%	100%
Pharmacie	30%	70%	100%
Pharmacie	15%	85%	100%
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires divers	80%	20%	100%
Forfait journalier			20 € / jour
Chambre particulière (y compris maternité) (45 jours par an)			60 € / jour
Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an)			20 € / nuit

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens. Soins effectués par des médecins signataires OPTAM	100%	300%	400%
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM	100%	100%	200%
Prothèse auditive (Adultes: 1000 €/oreille/an) Enfants :	65%	235%	300%
Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux	60%	240%	300%
Optique : verres et/ou monture remboursés par la S.S.	60%	0%	60%
Enfants : forfait optique 1 fois par an de date à date			220 € maxi dont 80 € maxi pour la monture
Adultes : Forfait optique unifocal (1) ou Forfait optique multifocal (1)	1 fois tous les 2 ans de date à date		350 € maxi dont 100 € maxi pour la monture
			550 € maxi dont 100 € maxi pour la monture
Chirurgie laser des yeux (par œil et par an)			750 €
Lentilles non remboursées par la S.S.			2 factures par an de 75 € maxi
Cure thermique - surveillance médicale	70%	30%	100%
Cure thermique - forfait thermal	65%	35%	100%
Cure thermique forfait transport et hébergement (*)	65%	35%	100%
Décès adhérent			1144 €
Prestations de prévention : Ostéodensitométrie	70%	30%	100%
Vaccin anti-grippe			8 €
Vaccins (liste de l'arrêt du 8 juin 2006)	65%	35%	100%
Assistance R.M.A.			OUI

Face à l'inflation galopante générée par le comportement des opticiens, aucun renseignement sur le forfait optique ne sera donné par téléphone.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS VISÉS PAR L'ENGAGEMENT SUR LA LISIBILITÉ DES CONTRATS

Exemples	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge
Hospitalisation				
Forfait journalier hospitalier en court séjour (tarif réglementaire)	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte (prix moyen national de l'acte)	355,00 €	247,70 €	107,30 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte (prix moyen national de l'acte)	431,00 €	247,70 €	183,30 €	0,00 €
Optique				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) (prix limite de vente)	125,00 €	22,50 €	102,50 €	0,00 €
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux (prix moyen national de l'acte)	345,00 €	0,09 €	344,91 €	0,00 €
Dentaire				
Détartrage (tarif conventionnel)	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèse 100% santé) (honoraires limite de facturation)	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires (prix moyen national de l'acte)	538,70 €	84,00 €	454,70 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur molaires (prix moyen national de l'acte)	538,70 €	75,25 €	463,45 €	0,00 €
Bridge métallique sur incisive (prix limite de l'acte 100% santé)	1 465,00 €	195,65 €	1 269,35 €	0,00 €
Aides auditives				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé) (prix limite de vente)	1 100,00 €	210,00 €	890,00 €	0,00 €
Aide auditive de classe II par oreille (prix moyen national de l'acte)	1 476,00 €	210,00 €	1 000,00 €	266,00 €
Soins courants				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires (tarif conventionnel)	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 € (participation forfaitaire imposée par la législation)
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires (tarif conv.)	30,00 €	20,00 €	9,00 €	
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) (prix moyen national de l'acte)	44,00 €	20,00 €	23,00 €	
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) (prix moyen national de l'acte)	56,00 €	15,10 €	23,00 €	

Le « **100% santé** » (appelé également « reste à charge zéro ») est enfin la concrétisation d'une grande idée mutualiste défendue depuis des décennies. Cela devrait permettre à chacun de se soigner en fonction de ses moyens.

Face au renoncement, de plus en plus important, aux soins les plus coûteux (par exemple : optique, auditif et dentaire), il s'agit là d'une avancée sociale majeure.

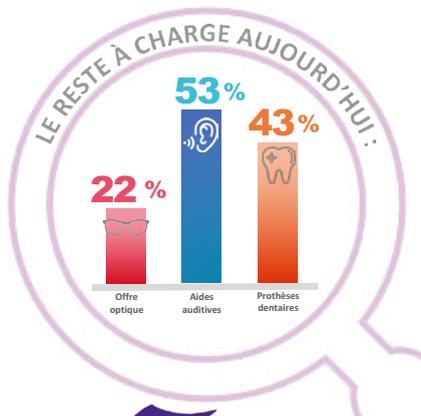
Concrètement, il s'agit d'une **sélection de soins** (appelée « paniers de soins ») parmi les actes et les équipements les plus courants.

Ils seront pris en charge intégralement par l'assurance maladie et les complémentaires-santé.

Le « 100% santé » ne fonctionnera correctement et ne sera réellement efficace qu'à la condition que les professionnels de santé jouent le jeu. En effet, ils doivent proposer prioritairement l'offre « **RAC Zéro** ».

La sélection des équipements et des actes dans les paniers de soins « 100% Santé » est large et répond à des critères de qualité. Ainsi, chacun devrait trouver une offre correspondant à son besoin et à son goût.

Un simple constat



60%
des français

ont repoussé ou renoncé à l'un de ces soins durant ces 5 dernières années

Offre 100 % SANTÉ

Couvrir les besoins de la population sur ces 3 postes avec un reste à charge 0

Reste à charge zéro Optique : quels équipements en "100% santé" ?

MUTUALITÉ FRANÇAISE

A partir du 1^{er} janvier 2020

Reste à charge zéro sur tous les équipements "100% santé", pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et les contrats responsables des mutuelles

Montures
à 30€ maximum
17 modèles adultes
10 modèles enfants

Verres
toutes corrections

TRAITEMENT
• Amincissement
• Anti-reflets
• Anti-rayures

PRIX MAXIMUM PAR VERRE
• Entre 32,5€ et 170€ en fonction de la correction

Renouvellement tous les 2 ans

Reste à charge zéro Dentaire : quelles prothèses en "100% santé" ?

MUTUALITÉ FRANÇAISE

A partir du 1^{er} janvier 2020

Reste à charge zéro sur tous les équipements "100% santé", pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et les contrats responsables des mutuelles

A partir du 1^{er} janvier 2021 pour les prothèses amovibles

Couronne MÉTALLIQUE
• Toutes les dents
Honoraires max. 290€

Couronne CÉRAMIQUE ZIRCONÉ
• Incisives
• Canines
• Prémolaires
Honoraires max. 440€

Couronne CÉRAMOMÉTALLIQUE ET CÉRAMIQUE (hors zircone)
• Incisives
• Canines
• 1^{ères} prémolaires
Honoraires max. 500€

Bridge MÉTALLIQUE
• Toutes les dents
Honoraires max. 870€

Bridge CÉRAMOMÉTALLIQUE
• Incisives
Honoraires max. 1465€

Reste à charge zéro Aides auditives : quels équipements "100% santé" ?

MUTUALITÉ FRANÇAISE

A partir du 1^{er} janvier 2021

Reste à charge zéro sur tous les équipements "100% santé", pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et les contrats responsables des mutuelles

Prix maximum
Enfants • 1400€ / oreille
Adultes • 950€ / oreille

Types d'équipement
• Contours d'oreille classique
• Contours à écouteur déporté
• Intra-auriculaires
Avec 12 canaux de réglage

Options d'équipement
Au moins 3 options incluses en fonction du type d'aide auditive :
• Système anti-acouphène
• Connectivité sans fil
• Réducteur de bruit du vent
• Synchronisation binaurale
• Système anti-réverbération
• Bande passante élargie ≥ 6 000 Hz
• Fonction apprentissage de sonie

Garanties
30 jours d'essai avant achat
4 ans de garantie fabricant

Renouvellement
• Tous les 4 ans

Rapport de gestion de l'exercice 2019



Joël MORIN
Trésorier

En 2019, le périmètre de notre mutuelle est resté constant, il n'y a pas eu d'entrée ni de sortie de Comité d'entreprise.

Toutefois, nous pouvons nous réjouir de l'arrivée d'une vingtaine d'adhérents au sein de l'établissement de Laval Infra chez Eiffage Energie Systèmes Maine Bretagne et d'environ 25 personnes de l'établissement de G. Clim, société absorbée en octobre 2019 pour partie par Eiffage Energie Systèmes Sud-Ouest et pour l'autre par Eiffage Energie Systèmes Clévia Sud-Ouest.

Nous enregistrons une augmentation de 298 bénéficiaires sur un an dont 133 adhérents inactifs.

Cependant, nous clôturons l'année 2019 par un déficit de 457 133,94 euros.

Deux principaux facteurs à l'origine de ce résultat :

1. Hausse de la consommation des prestations.

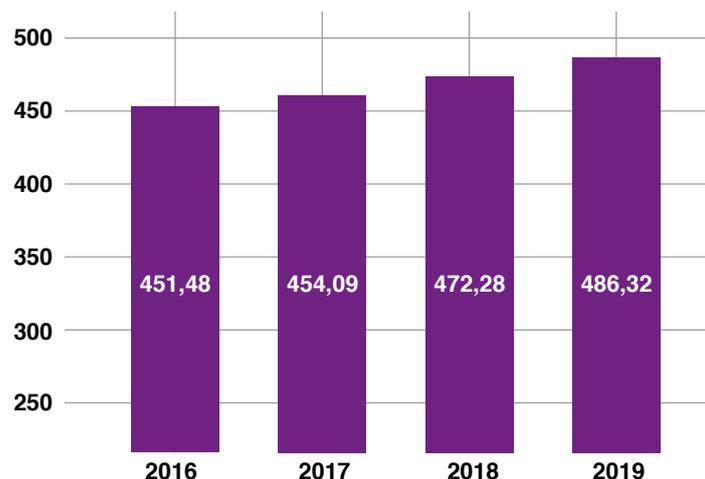
Une croissance en 2019 de +275 488 euros, soit +2,78%.

On constate que le coût des prestations servies s'accroît 2 fois plus vite que l'effectif : respectivement +3,0% et +1,4%. Schématiquement, on peut estimer qu'un tiers de la hausse des prestations tient à l'accroissement des effectifs, tandis que les deux autres tiers proviennent d'une « consommation » individuelle chaque année plus élevée. Ainsi, les prestations servies par tête dépassent 486 euros par personne en 2019, à leur plus haut niveau, contre 472,28 euros en 2018, soit une augmentation de 2,97%.

Pour rappel, en 2019, le conseil d'administration a décidé de mettre en place deux nouvelles prestations sans réajustement des cotisations et ce pour la deuxième année consécutive.

- **Parodontie**, 250 euros maximum par an,
- **Psychologie** (pour mineurs), deux consultations à 20 euros maximum chacune.

Prestations par bénéficiaire	2016	2017	2018	2019
Prestations servies (en euros)	9 381 214	9 318 776	9 761 928	10 197 197
Nombre de bénéficiaires	20 779	20 522	20 670	20 968
Prestations par bénéficiaire (en euros)	451,48	454,09	472,28	486,32
	0,70%	0,58%	4,01%	2,97%



2. Comptabilisation d'une provision pour risque d'exigibilité :

Afin de diversifier son portefeuille, la Mutuelle a décidé en 2019 de réaliser de nouveaux placements.

1,8 M d'euros ont été placés dans diverses SCPI et produits structurés. Ce qui porte le montant total des investissements en fin d'année à 3,4 M d'euros (contre 1,6 M d'euros fin 2018).

Le code des assurances obligeant les mutuelles à ajuster la comptabilisation des acquisitions des SCPI en valeur de retrait à la date d'arrêté des comptes, nous avons dû constater une provision de 154 500 euros dans nos comptes. En effet, lors de tous placements en SCPI il convient de tenir compte, la première année, des frais venant mécaniquement diminuer la valeur de réalisation de ces placements. Ce qui nous oblige à provisionner cette « moins-value » potentielle qui viendrait impacter la trésorerie de la Mutuelle si elle venait à vendre ses parts.

Au fil des années et des résultats réalisés, la Mutuelle a pu fortement consolider ses réserves. Ces dernières d'un montant de 11 M d'euros assurent à notre structure une solidité financière indéniable ainsi que le respect des obligations légales en matière de solvabilité (marge de solvabilité : 398%).

Charges - Prestations principales (en euros)

Le tableau ci-dessous, détaille les variations de prestations :

	2018	2019	Différence	%
HONORAIRES MÉDICAUX	748 429	696 150	-52 279	-6,99%
CHIRURGIE	519 344	568 803	49 460	9,52%
CHAMBRE PARTICULIÈRE	376 496	425 865	49 369	13,11%
RADIOLOGIE	235 703	239 856	4 153	1,76%
ANALYSES	259 365	261 755	2 391	0,92%
SOINS DENTAIRES	146 620	166 298	19 677	13,42%
PROTHÈSES DENTAIRES	1 670 806	1 690 360	19 554	1,17%
ORTHODONTIE	456 674	477 848	21 173	4,64%
AUXILIAIRES MÉDICAUX	403 646	431 186	27 540	6,82%
HOSPITALISATION	427 155	483 178	56 023	13,12%
SOINS EXTERNES HÔPITAL	136 871	138 057	1 185	0,87%
PHARMACIE	1 258 204	1 246 871	-11 333	-0,90%
ORTHOPÉDIE - APPAREILLAGE	582 824	656 190	73 366	12,59%
FORFAIT OPTIQUE	2 149 156	2 096 869	-52 287	-2,43%
FORFAIT JOURNALIER	355 911	385 230	29 319	8,24%
FORFAIT PAT 18E	35 694	48 720	13 026	36,49%
FRAIS ACCOMPAGNANT	1 366	832	-534	-39,13%
CURES THERMALES	25 691	23 182	-2 509	-9,76%
TRANSPORTS	46 074	48 121	2 047	4,44%
VACCINS ANTI-GRIPPE		889	889	
SECOURS EXCEPTIONNELS	1 332	3 220	1 888	141,75%
OSTÉOPATHIE	79 267	100 515	21 248	26,81%
PSYCHOLOGIE		1 946	1 946	
SOINS DIVERS	5 081	3 518	-1 563	-30,76%
PRESTATIONS - CMU		1 738	1 738	
TOTAL	9 921 709	10 197 197	275 488	2,78%

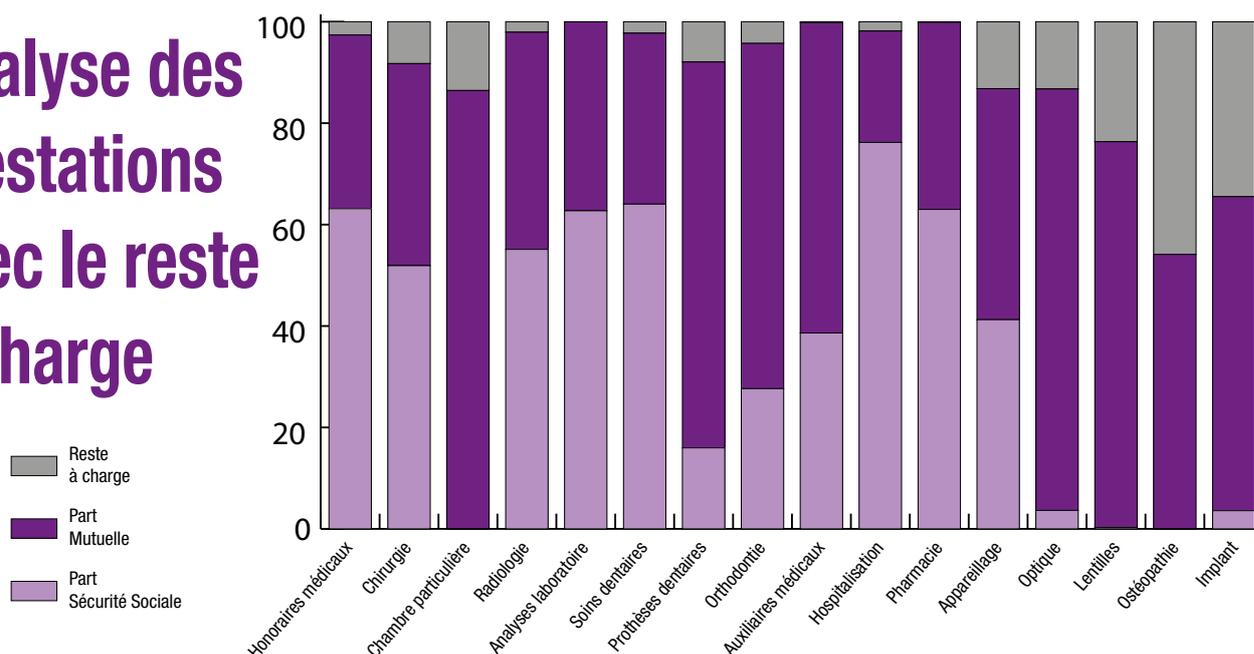
Principales hausses des prestations

- **ORTHOPÉDIE - APPAREILLAGE** : +73 366 euros (+12,59%)
- **HOSPITALISATION** : +56 023 euros (+13,12 %)
- **CHAMBRE PARTICULIÈRE** : +49 369 euros (+13,11%)

Principales baisses des prestations

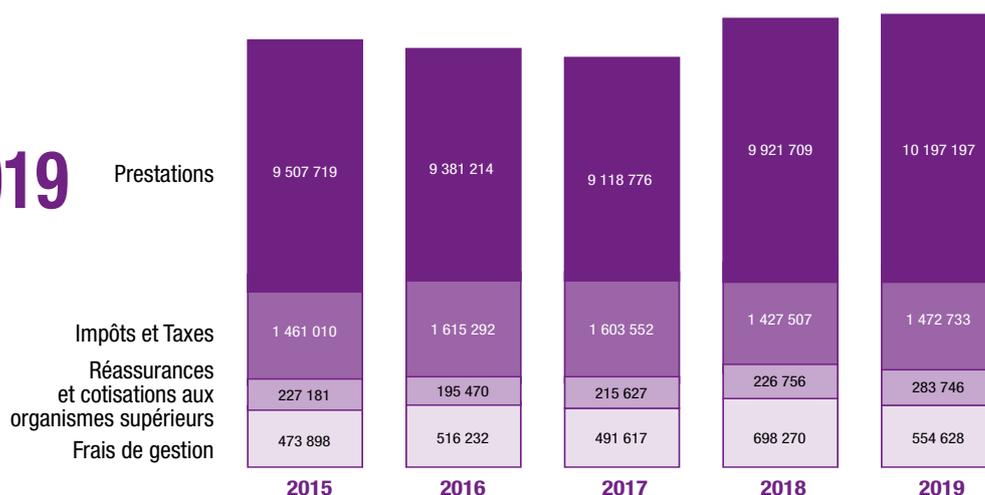
- **HONORAIRES MÉDICAUX** : -52 279 euros (-6,99 %)
- **FORFAIT OPTIQUE** : -52 287 euros (-2,43%)
- **PHARMACIE** : -11 333 euros (-0,90 %)

Analyse des prestations avec le reste à charge



Structures des charges de 2015 à 2019 (en euros)

Cette présentation par poste de charges permet de constater l'évolution de nos dépenses au fil de ces 5 dernières années. Force est de constater que le poids des impôts et taxes pèse lourdement sur le budget de notre organisme puisqu'il représente, en 2019, près de 12% du total de nos charges.



Extrait des frais généraux sur 5 exercices (en euros)

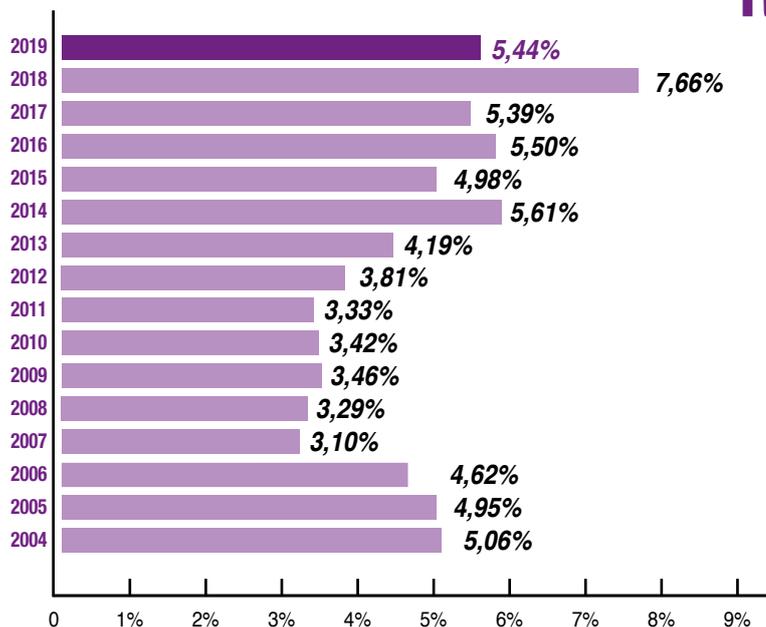
Principaux frais	2015	2016	2017	2018	2019	Différence
Frais de personnel	154 611	155 181	155 291	219 610	169 574	-50 036
Frais informatiques	32 964	36 573	47 827	112 038	75 801	-36 237
Frais d'études et d'audit	42 796	82 116	25 008	57 560	50 630	-6 930
Fournitures et imprimés	14 997	20 063	16 836	13 279	11 976	-1 303
Frais de poste et télécom	71 504	67 995	62 101	76 335	64 250	-12 085
Frais bancaires (virements)	31 760	31 843	29 354	29 468	28 384	-1 084
Frais de routage	8 629	8 469	10 500	27 785	21 955	-5 830
Frais de gestion Noémie	19 074	25 635	21 686	18 608	22 552	3 944
TOTAL	376 335	427 875	368 603	554 683	445 121	-109 562

Pour l'année 2019, les frais généraux sont en baisse de 109 562 euros (-24,61%). Globalement, tous les postes sont en diminution.

Les deux principales baisses des postes frais généraux sont :

- **Frais de personnel** : -50 036 euros (-29,45%). La diminution de ce poste est due à un recours moindre aux intérimaires. Ce personnel étant pris en charge par la mutuelle à hauteur de 100% contre 50% pour les salariés permanents.
- **Frais informatiques** : -36 237 euros (-47,81%). Rappelons que la mise en place du logiciel KALIVIA, la télétransmission avec les hôpitaux et la MGEN, l'an passé, avait généré des dépenses importantes. Nous revenons, sur ce poste, à un niveau de dépense plus normalisé.

Rapport frais de gestion sur prestations



Le rapport frais de gestion sur prestations est en baisse puisqu'il passe de 7,66 % à 5,44 %.

Il revient donc à un niveau normal comme cela avait été prévu en 2019.

Frais de gestion / Cotisations T.T.C. **4,57 %**
Frais d'acquisition nouveaux contrats / cotisations T.T.C. **0,15 %**

TOTAL DES 2 4,72 %

Article 1-II de l'arrêté du 17 avril 2012 - mention obligatoire : « Ces frais recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont réseau commercial, le marketing, les commissions pour intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont les remboursements, la gestion du tiers-payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles »

Poids de la fiscalité (en euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
T.S.A. (CMU + TSCA)	1 368 611	1 345 199	1 364 919	1 360 908	1 371 274	1 383 965
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISE (C.F.E.)	19 485	27 643	-13 813	-	31	2 822
PARTICIPATION ORGANISME DE SANTE	53 290	56 335	53 292	58 140	95 321	97 110
CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (C.V.A.E.)	15 222	31 833	29 054	8 258	-39 119	-11 164
SOUS / TOTAL	1 456 608	1 461 010	1 433 452	1 427 306	1 427 507	1 472 733
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	193 236	0	181 840	171 841	0	0
TOTAL	1 649 844	1 461 010	1 615 292	1 599 147	1 427 507	1 472 733

Comme déjà évoqué, les différentes taxes et contributions représentent un coût important pour notre mutuelle.

Cette situation que nous subissons depuis maintenant plusieurs années, amplifiée par l'actualité économique désastreuse du pays, que nous vivons ces derniers mois, ne nous laisse pas présager une stabilisation de ce poste dans les années à venir.

A noter que le poids des taxes est en hausse de 45 226 euros (+3,17%) cette année par rapport à l'an passé.

Compte de résultat 2019 (en K euros)

Recettes

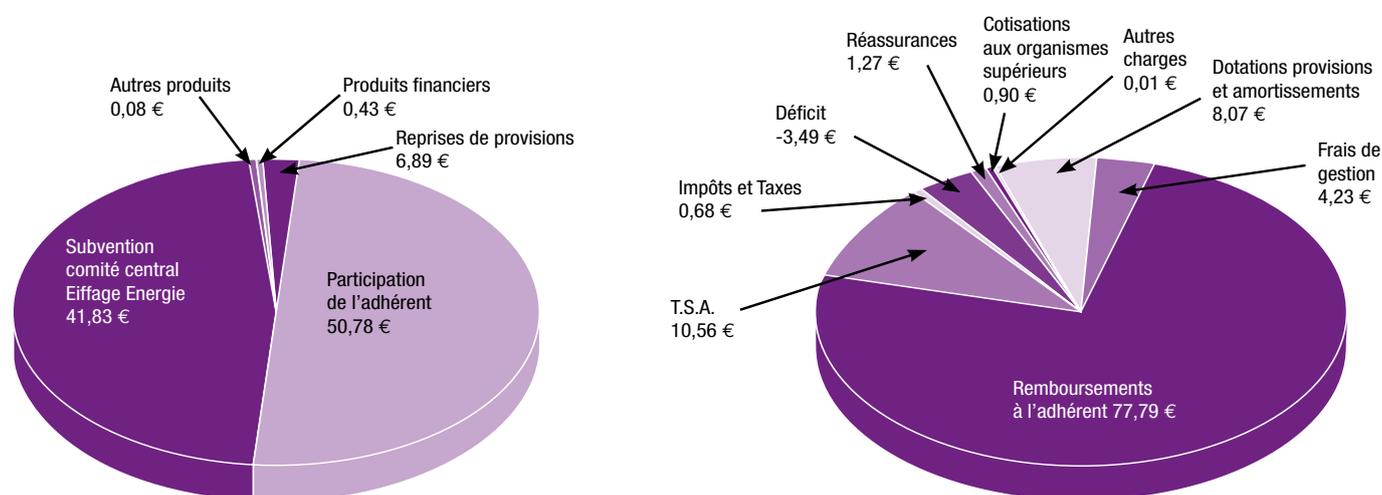
Notre Mutuelle perçoit des produits ayant essentiellement 3 origines :

- Les cotisations de nos adhérents pour un montant de 6 656 K euros soit +1,7% sur un an.
- La participation du Comité Central d'Entreprise pour un montant de 5 483 K euros soit +0,95% sur un an.
- Les placements ont généré des produits financiers de 56 K euros.

Prestations 10 197	Cotisations 6 656
Frais de gestion 555	Comité central d'entreprise 5 483
Réassurances, cotisations 284	Amortissements et provisions 903
Impôts et Taxes 1473	Produits financiers 56
Amortissements et provisions 1057	Produits Exceptionnels 11
Résultat -457	

Origine et utilisation de 100€ de recettes

En 2019, les adhérents ont versé en moyenne 50,78 euros et ont perçu 77,79 euros contre 49,83 euros et 75,56 euros en 2018.



Placements (en euros)

	2017	2018	2019
SICAV Poste première	1 175 769,62	0,00	0,00
Compte sur livret	8 137 933,32	9 997 050,42	8 076 076,64
Sicav Mutuelle	500 000,00	0,00	0,00
Titres subordonnés Agrume	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Alcis Capi	250 756,80	250 756,80	250 756,80
SCPI Primovie	749 866,00	749 866,00	1 049 900,00
SCPI Laffitte Pierre	0,00	500 090,00	500 090,00
SCPI Pierval Santé	0,00	0,00	300 000,00
SCPI PFO de Péral	0,00	0,00	300 426,00
EMTN - Tarn Générali	0,00	0,00	600 000,00
CLN Itraxx	0,00	0,00	300 000,00
Compte courant Eiffage Energie	2 022 653,02	452 564,15	465 476,89
TOTAL	12 876 978,76	11 990 327,37	11 882 726,33

Les fonds disponibles de la mutuelle représentent 11,9 M d'euros, soit près de 1 an d'activité. La nouvelle politique de placement de la mutuelle a permis de générer des produits financiers plus conséquents ces 2 dernières années.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en euros)

	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat de l'exercice	-50 402,90	427 951,19	339 554,54	-57 507,60	-457 133,94

ACTIF		2019	2018
A1	Actifs incorporels	0,00	0,00
A2	Placements	11 417 249,44	11 537 763,22
	A2a Terrains et constructions		
	A2b Placements dans entreprises liées et dans entreprises avec lien de participation		
	A2c Autres placements	11 417 249,44	11 537 763,22
	A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
A3	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	0,00	0,00
A4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0,00	0,00
A5	Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	0,00	0,00
A6	Créances	1 033 466,43	1 217 346,38
	A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	2 900,00	3 330,95
	A6aa Cotisations restant à émettre		
	A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	2 900,00	3 330,95
	A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	A6c Autres créances	1 030 566,43	1 214 015,43
	A6ca Personnel		
	A6cb Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	11 475,00	210 283,00
	A6cc Débiteurs divers	1 019 091,43	1 003 732,43
A7	Autres actifs	97 409,97	104 541,77
	A7a Actifs corporels d'exploitation	27 221,03	27 095,39
	A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	70 188,94	77 446,38
A8	Comptes de régularisation - Actif	0,00	0,00
	A8a Intérêts et loyers acquis non échus		
	A8b Frais d'acquisition reportés (Vie)		
	A8c Frais d'acquisition reportés (Non-vie)		
	A8d Autres comptes de régularisation		
A9	Différences de conversion	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF		12 548 125,84	12 859 651,37
PASSIF		2019	2018
B1	Fonds mutualistes et réserves	10 972 868,02	11 430 001,96
B1.1	Fonds propres	10 972 868,02	11 430 001,96
	B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	228 600,00	228 600,00
	B1b ÉCARTS de réévaluation		
	B1c Réserves	11 201 401,96	11 258 909,56
	B1d Report à nouveau		
	B1e Résultat de l'exercice	-457 133,94	-57 507,60
B1.2	Autres fonds mutualistes		
B2	Passifs subordonnés		
B3	Provisions techniques brutes	1 056 223,29	902 098,27
	B3a Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)		
	B3b Provisions d'assurance vie		
	B3c Provisions pour prestations à payer (Vie)		
	B3d Provisions pour prestations à payer (Non-vie)	901 723,29	902 098,27
	B3e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)		
	B3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-vie)	0,00	0,00
	B3g Provisions pour égalisation (Vie)		
	B3h Provisions pour égalisation (Non-vie)	0,00	0,00
	B3i Autres provisions techniques (Vie)		
	B3j Autres provisions techniques (Non-vie)	154 500,00	0,00
B4	Provisions techniques des opérations en unités de compte		
B5	Engagements techniques sur opérations données en substitution	0,00	0,00
B6	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
B7	Fonds dédiés		
B8	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
B9	Autres dettes	519 034,53	527 551,14
	B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	71 404,53	86 443,14
	B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	B9c Dettes envers des établissements de crédit		
	B9d Autres dettes	447 630,00	441 108,00
	B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
	B9db Personnel		
	B9dc Etat, organismes sociaux, collectivités publiques		
	B9dd Créiteurs divers	447 630,00	441 108,00
B10	Comptes de régularisation - passif		
B11	Différences de conversion		
TOTAL DU PASSIF		12 548 125,84	12 859 651,37

Compte de résultat 2019

(en euros)

I. COMPTE DE RÉSULTAT Résultat technique des opérations Non-vie

	2019			2018	
	Opérations brutes totales (A)	Opérations données en substitution (B)	Cessions et Rétrocessions (C)	Opérations nettes (A - B - C)	Opérations nettes (A)
D1 Cotisations acquises	10 588 862,99			10 588 862,99	10 457 591,06
D1a Cotisations.....	10 588 862,99			10 588 862,99	10 457 591,06
D1b Charge des provisions pour cotisations non acquises	0,00			0,00	0,00
D2 Produits placements alloués compte non technique	4 160,61			4 160,61	5 410,34
D3 Autres produits techniques	0,00			0,00	0,00
D4 Charge des prestations	10 822 491,38			10 822 491,38	10 463 850,80
D4a Prestations et frais payés.....	10 822 866,36			10 822 866,36	10 623 631,60
D4b Charge des provisions pour prestations à payer	-374,98			-374,98	-159 780,80
D5 Charges des autres provisions techniques	154 500,00			154 500,00	0,00
D6 Participation aux résultats	0,00			0,00	0,00
D7 Frais d'acquisition et d'administration	76 684,20			76 684,20	72 687,61
D7a Frais d'acquisition	18 030,29			18 030,29	17 192,30
D7b Frais d'administration.....	58 653,91			58 653,91	55 495,31
D7c Commissions reçues réassureurs et garants substitution	0,00			0,00	0,00
D8 Autres charges techniques	54 082,02			54 082,02	53 235,54
D9 Charge de la provision pour égalisation	0,00			0,00	0,00
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE	-514 734,00			-514 734,00	-126 772,55

II. COMPTE DE RÉSULTAT - Compte non technique

	2019	2018
F1 Résultat technique des opérations Non-vie	-514 734,00	-126 772,55
F2 Résultat technique des opérations Vie		
F3 Produits des placements	56 899,42	74 306,69
F3a Revenus des placements	56 899,42	74 306,69
F3b Autres produits des placements.....	0,00	0,00
F3c Profits provenant de la réalisation des placements	0,00	0,00
F4 Produits des placements alloués du compte technique vie	0,00	0,00
F5 Charges des placements	557,33	9 708,83
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	0,00	0,00
F5b Autres charges des placements.....	557,33	548,55
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements	0,00	9 160,28
F6 Produit des placements transférés au compte technique non-vie	4 160,61	5 410,34
F7 Autres produits non techniques	0,00	0,00
F8 Autres charges non techniques	5 265,36	8 853,80
F8a Charges à caractère social	4 958,56	8 261,93
F8b Autres charges non techniques	306,80	591,87
F9 Résultat exceptionnel	10 683,94	18 931,23
F9a Produits exceptionnels	10 683,94	20 206,23
F9b Charges exceptionnelles	0,00	1 275,00
F10 Impôts sur le résultat	0,00	0,00
F11 Solde intermédiaire	-457 133,94	-57 507,60
F13 Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00
F14 Résultat de l'exercice	-457 133,94	-57 507,60

Bilan au 31 décembre 2019

(en euros)

ACTIF

	2018	2019	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
5081000 LOGICIEL INFORMATIQUE	1 380,00	1 380,00	
5804000 AMORTISSEMENT LOGICIEL INFORMATIQUE	-1 380,00	-1 380,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS			
5101000 FNMF FONDS D'INTERVENTION	10 132,83	10 132,83	
5101900 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION FONDS S.F.G.	-1 149,06	-1 023,42	
5102000 DÉPÔTS SYNDICATS DE PHARMACIENS	5 757,70	5 757,70	
5102008 FONDS DE GARANTIE - CRÉDIT COOPÉRATIF	12 353,92	12 353,92	
PLACEMENTS			
230202 TITRES SUBORDONNES AGRUME	40 000,00	40 000,00	
230204 SCPI PRIMOVIE	749 866,00	1 049 900,00	
230205 ALCIS CAPI	250 756,80	250 756,80	
230206 SCPI LAFFITTE PIERRE	500 090,00	500 090,00	
230207 SCPI PIERVAL SANTE	0,00	300 000,00	
230208 SCPI PFO DE PERIAL	0,00	300 426,00	
230209 EMTN - TARN GENERALI	0,00	600 000,00	
230210 CLN ITRAXX	0,00	300 000,00	
TOTAL I	1 567 808,19	3 368 393,83	3 368 393,83
CRÉANCES D'EXPLOITATION			
COTISATIONS ET COMPTES RATTACHES			
4186000 COTISATIONS INACTIFS À RECEVOIR	3 330,95	2 900,00	
AUTRES CRÉANCES			
409100 FOURNISSEURS - ACOMPTES VERSÉS	3 618,00	4 881,60	
4687200 INTÉRÊTS À RECEVOIR	9 029,80	14 339,25	
4688000 CHARGES PAYÉES D'AVANCE	54 654,14	45 338,06	
4730000 PRESTATIONS PAYÉES	25 022,69	0,00	
CRÉANCES DIVERSES			
4440000 IMPÔTS BÉNÉFICES ACOMPTES VERSÉS	157 699,00	0,00	
4470000 CVAE À RECEVOIR	52 584,00	11 475,00	
463000 COMPTE COURANT FINANCIER EIFFAGE ENERGIE	452 564,15	465 476,89	
4740000 COMITÉ CENTRAL - PART PATRONALE À RECEVOIR	458 843,65	489 055,63	
DISPONIBILITÉS			
5140000 COMPTE CHÈQUE POSTAL PARIS	76 926,08	70 187,99	
5150000 CRÉDIT MUTUEL	466,55	0,00	
5172000 LIVRET - BANQUE POSTALE	9 997 050,42	8 076 076,64	
5300000 CAISSE	53,75	0,95	
TOTAL II	11 291 843,18	9 179 732,01	9 179 732,01
	12 859 651,37		12 548 125,84

PASSIF

	2018	2019	
RÉSERVES			
1021000 FONDS D'ÉTABLISSEMENT	228 600,00	228 600,00	
1063000 FONDS DE RÉSERVE	11 258 909,56	11 201 401,96	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
1200000 RÉSULTAT	-57 507,60	-457 133,94	
TOTAL I	11 430 001,96	10 972 868,02	10 972 868,02
DETTES D'EXPLOITATION			
4010000 FOURNISSEURS	35 396,31	8 514,33	
DETTES POUR PRESTATIONS À PAYER			
4086100 PRESTATIONS À PAYER	3 501,84	4 118,85	
3322000 PROVISIONS DOSSIERS NON PARVENUS	902 098,27	901 723,29	
3723000 PROVISIONS POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ	0,00	154 500,00	
DETTES DIVERSES			
AUTRES DETTES			
4686000 FRAIS BANCAIRES À PAYER	2 331,61	2 432,23	
468620 FRAIS DE GESTION NOÉMIE ET T.P. À PAYER	6 321,15	6 367,13	
4686300 AFFRANCHISSEMENT À PAYER	815,98	1 149,36	
4686400 CHARGES DIVERSES À PAYER	35 800,00	46 553,53	
4431000 CONTRIBUTION T.S.A. À PAYER	345 787,00	350 520,00	
4686430 PARTICIPATION ORGANISMES DE SANTE À PAYER	95 321,00	97 110,00	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
COTISATIONS PERÇUES D'AVANCE			
4876000 COTISATIONS INACTIFS PERÇUES D'AVANCE	2 276,25	2 269,10	
TOTAL II	1 429 649,41	1 575 257,82	1 575 257,82
	12 859 651,37	12 548 125,84	

CHARGES

PRESTATIONS BRUTES

96562010	HONORAIRES MÉDICAUX	748 428,63
96562020	ACTES DE CHIRURGIE	519 343,72
96562021	FORFAIT P.A.T.	35 694,00
96562030	RADIOLOGIE	235 702,63
96562040	ANALYSES	259 364,65
96562050	SOINS DENTAIRES	146 620,34
96562060	PROTHÈSES DENTAIRES	1 670 806,14
96562062	ORTHODONTIE	456 674,45
96562070	ACTES PAR AUXILIAIRES MÉDICAUX	403 646,14
96562080	SOINS EXTERNES À L'HÔPITAL	136 871,26
96562100	HOSPITALISATION	427 154,53
96562101	CHAMBRE PARTICULIÈRE	376 495,87
96562102	FRAIS ACCOMPAGNANT	1 366,45
96562120	PHARMACIE	1 258 203,67
96562131	ORTHOPÉDIE	582 824,30
96562133	OPTIQUE	2 149 155,59
96562180	CURES THERMALES	25 691,08
96562190	TRANSPORTS EN AMBULANCE	41 073,57
96562210	VACCINS ANTI-GRIPPE	0,00
96562250	FORFAIT JOURNALIER	355 911,00
96562260	SOINS DIVERS	82 418,89
96563000	MATERNITÉ	5 850,00
96565100	INDEMNITÉS DÉCÈS et INDEMNITÉS OBSÈQUES	1 080,00

PRESTATIONS NETTES

AUTRES PRESTATIONS

96568100	SECOURS EXCEPTIONNELS	1 331,93
96568160	PRESTATIONS VERSÉES - CMU	0,00

CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS

9606400	FOURNITURES ET IMPRIMÉS	13 279,16
9606430	IMPRIMÉS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	16 408,00

9611300	SÉCURITÉ SOCIALE NOÉMIE	18 607,63
9611400	GESTION DU TIERS-PAYANT	6 095,98
9611500	FRAIS INFORMATIQUE et MAINTENANCE	112 037,60
9616620	URSSAF ADMINISTRATEURS	504,00
9616640	CONTRIBUTION ACPR	2 401,66
9618100	DOCUMENTATION GÉNÉRALE	340,00
9622000	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	12 678,80
9622200	HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	13 689,36
9622300	HONORAIRES CONSEIL ET AUDIT	57 560,28
9625100	FRAIS DE RÉUNION DE BUREAU	1 200,42
9625110	DÉPLACEMENTS et MISSIONS CONSEIL ADMINISTRATION	35 025,77
9625120	DÉPLACEMENTS et MISSIONS SERVICE ADMINISTRATIF	6 537,03
9613250	FRAIS DE VÉHICULÉ	1 484,07
9625141	DÉPLACEMENTS et MISSIONS COMITÉ D'AUDIT	1 147,68
9625150	FRAIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	25 688,25
9625160	FRAIS DE CONGRES	5 670,64
9626000	FRAIS DE POSTES ET DE TELECOM	76 335,00
9628210	FRAIS DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS	13 115,84
9628220	FRAIS DE FORMATION DU SERVICE ADMINISTRATIF	1 598,99
9628700	FRAIS DE ROUTAGE	27 784,79
9636000	FRAIS BANCAIRES	29 468,33

CHARGES DE PERSONNEL

9621000	APPOINTEMENTS ET CHARGES	143 779,52
9621010	PERSONNEL INTÉrimAIRE	75 830,96

AUTRES CHARGES

9658111	COTISATIONS FÉDÉRALES FNMF	44 640,45
9658113	COTISATIONS GIE SESAME-VITALE	1 672,92
9658114	COTISATIONS UGM SERVICES	0,00
9658116	COTISATIONS SYSTÈME FÉDÉRAL GARANTIE	38,50
9658117	COTISATIONS VVV PARTENARIAT	35 244,57

CHARGES DIVERSES

963511	CONTRIBUTION VALEUR AJOUTÉE (CVAE)	-39 119,00
9669000	MOINS-VALUE SICAV PREMIÈRE MONÉTAIRE	9 160,28
968640	DOTATIONS AUX PROVISIONS DÉPRÉC. ACTIFS	1 149,06
9686500	DOT. AUX PROVISIONS POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ	0,00
9686310	DOTATIONS PROVISIONS PRESTATIONS À PAYER	902 098,27
969520	CONTRIBUTION SOCIALE (C.F.E.)	31,00
9695300	PARTICIPATION ORGANISMES DE SANTE	95 321,00

CHARGES EXCEPTIONNELLES

9678800	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 275,00
---------	-------------------------------	----------

SOLDE CRÉDITEUR AVANT IMPÔTS

9695000	RÉSULTAT BRUT AVANT IMPÔTS	-57 507,60
	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	0,00
	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS	-57 507,60

2018	2019	
		10 197 196,80
748 428,63	696 149,74	
519 343,72	568 803,37	
35 694,00	48 720,00	
235 702,63	239 855,98	
259 364,65	261 755,24	
146 620,34	166 297,68	
1 670 806,14	1 690 359,94	
456 674,45	477 847,67	
403 646,14	431 185,78	
136 871,26	138 056,53	
427 154,53	483 177,60	
376 495,87	425 864,92	
1 366,45	831,80	
1 258 203,67	1 246 870,94	
582 824,30	656 189,98	
2 149 155,59	2 096 868,85	
25 691,08	23 182,41	
41 073,57	48 120,57	
0,00	888,93	
355 911,00	385 230,00	
82 418,89	105 980,31	
5 850,00	0,00	
1 080,00	0,00	
9 920 376,91	10 192 238,24	10 192 238,24
1 331,93	3 220,00	
0,00	1 738,56	
1 331,93	4 958,56	4 958,56
		385 054,20
13 279,16	11 976,13	
16 408,00	12 298,00	
29 687,16	24 274,13	24 274,13
18 607,63	22 551,58	
6 095,98	6 251,09	
112 037,60	75 801,28	
504,00	504,00	
2 401,66	2 405,25	
340,00	0,00	
12 678,80	14 500,80	
13 689,36	10 155,08	
57 560,28	50 630,45	
1 200,42	1 133,57	
35 025,77	28 084,59	
6 537,03	13 835,14	
1 484,07	235,37	
1 147,68	1 031,66	
25 688,25	16 671,23	
5 670,64	0,00	
76 335,00	64 249,74	
13 115,84	0,00	
1 598,99	2 400,70	
27 784,79	21 954,66	
29 468,33	28 383,88	
448 972,12	360 780,07	360 780,07
		169 573,56
143 779,52	162 168,47	
75 830,96	7 405,09	
219 610,48	169 573,56	
		117 839,29
44 640,45	45 182,88	
1 672,92	1 854,60	
0,00	17 590,00	
38,50	36,48	
35 244,57	53 175,33	
81 596,44	117 839,29	
		1 146 014,71
-39 119,00	-11 164,00	
9 160,28	0,00	
1 149,06	1 023,42	
0,00	154 500,00	
902 098,27	901 723,29	
31,00	2 822,00	
95 321,00	97 110,00	
968 640,61	1 146 014,71	
		0,00
1 275,00	0,00	
1 275,00	0,00	
		-457 133,94
-57 507,60	-457 133,94	
0,00	0,00	
-57 507,60	-457 133,94	
11 613 983,05	11 558 544,62	

PRODUITS

COTISATIONS

PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE.....

COTISATIONS STATUTAIRES T.T.C.

COTISATIONS ADHÉRENTS ACTIFS T.T.C.

7560001 COTISATIONS ACTIFS.....

COTISATIONS ADHÉRENTS INACTIFS T.T.C.

7561100 COTISATIONS INACTIFS.....

PARTICIPATION ENTREPRISES T.T.C.

7571200 EIFFAGE ENERGIE pour Ex- Filiales.....

PARTICIPATION COMITÉS ENTREPRISES T.T.C.

7571300 COMITÉ CENTRAL EIFFAGE ENERGIE.....

A =

COTISATIONS RÉASSURANCES

9657210 CAISSE AUTONOME VIE DÉCÈS

9658130 COTISATIONS ASSISTANCE

B =

PRODUITS STATUTAIRES NETS T.T.C. C = A - B

TAXES

7010000 CONTRIBUTION T.S.A.....

D =

PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE

PRODUITS D'EXPLOITATION

PROVISIONS

7868120 REPRISE SUR PROVISION PRESTATIONS À PAYER.....

PRODUITS FINANCIERS

PROVISIONS

7868130 REPRISE SUR PROVISION DÉPRÉCIATION ACTIF.....

AUTRES PRODUITS

7681100 INTÉRÊTS SCPI PIERVAL SANTE.....

7684000 INTÉRÊTS SCPI LAFFITTE PIERRE.....

7685000 INTÉRÊTS COURUS ET NON ÉCHUS.....

7686000 INTÉRÊTS TITRES SUBORDONNES

7687000 LIVRET BANQUE POSTALE.....

7688000 INTÉRÊTS SCPI PRIMOVIE

7690000 PLUS VALUE SICAV MUTUELLE LBP 5 ANS.....

PRODUITS EXCEPTIONNELS

7780000 PRODUITS EXCEPTIONNELS.....

	2018	2019	
			10 588 862,99
		6 655 907,39	
	4 668 199,65	4 689 453,30	
	1 866 033,99	1 958 868,19	
	6 534 233,64	6 648 321,49	
	8 735,15	7 585,90	
	8 735,15	7 585,90	
	5 431 056,15	5 482 827,00	
	5 431 056,15	5 482 827,00	
	11 974 024,94	12 138 734,39	
	-90 882,24	-91 561,20	
	-54 277,64	-74 345,20	
	-145 159,88	-165 906,40	
	11 828 865,06	11 972 827,99	
	-1 371 274,00	-1 383 965,00	
	-1 371 274,00	-1 383 965,00	
	10 457 591,06	10 588 862,99	
			902 098,27
	1 061 879,07	902 098,27	
	1 061 879,07	902 098,27	
	9 661,71	1 149,06	
	0,00	1 262,40	
	0,00	4 361,25	
	9 029,80	5 309,45	
	300,00	300,00	
	9 117,10	9 026,22	
	35 648,08	35 491,04	
	10 550,00	0,00	
	74 306,69	56 899,42	
	20 206,23	10 683,94	
	20 206,23	10 683,94	
	11 613 983,05	11 558 544,62	

Marge de solvabilité



SCR (Capital de Solvabilité Requis) : Perte survenant avec une probabilité de 0,5% à horizon 1 an. Risque bicentenaire.
MCR (Minimum de Capital Requis) : Seuil au-dessous duquel le montant de fonds propres économiques ne peut passer sous peine de retrait d'agrément.

Le ratio de la Mutuelle Santé Eiffage Energie est près de 4 fois (398%) supérieure au minimum requis par l'autorité de contrôle (100%). Elle satisfait pleinement aux exigences réglementaires.

Budget prévisionnel 2020 (en K euros)

Après la présentation détaillée de l'exercice 2019, nous vous présentons le budget prévisionnel établi pour 2020.

DÉPENSES	RÉALISÉ 2017	RÉALISÉ 2018	PRÉVISIONS 2019	RÉALISÉ 2019	ÉCARTS 2019 sur prévisions	PRÉVISIONS 2020
PRESTATIONS	9 119	9 922	9 900	10 197	297	10 240
FRAIS GÉNÉRAUX	492	698	523	554	31	798
RÉASSURANCES	144	145	150	166	16	168
COTISATIONS ORGANISMES	72	82	122	118	-4	99
T.S.A. (C.M.U.)	1 361	1 371	1 431	1 384	-47	1 473
IMPÔTS ET TAXES	66	56	55	89	34	95
PROVISIONS	217	-159	0	155	155	0
EXCÉDENTS DE RECETTES	339	-57	0	-457	-457	0
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	172	0	0	0	0	0
TOTAL	11 982	12 058	12 181	12 206	25	12 873

RECETTES	RÉALISÉ 2017	RÉALISÉ 2018	PRÉVISIONS 2019	RÉALISÉ 2019	ÉCARTS 2019 sur prévisions	PRÉVISIONS 2020
COTISATIONS	6 511	6 543	6 639	6 656	17	7 013
COMITÉ CENTRAL et COMITÉS	5 436	5 431	5 477	5 483	6	5 760
PRODUITS FINANCIERS	17	65	49	56	7	100
DIVERS	18	19	16	11	-5	0
TOTAL	11 982	12 058	12 181	12 206	25	12 873

Dans le budget prévisionnel 2020, le poste frais généraux augmente de manière significative. Cette hausse de 244 K euros est la conséquence de la prise en charge intégrale des salaires et charges de personnel par la Mutuelle. Le poste Comité Central et Comité augmente également dans la même proportion pour compenser intégralement cette dépense via la subvention de l'employeur.

Informations obligatoires

prévues par l'article L 114-17 du Code de la mutualité

Prise de participation	Néant
Etendu du groupe auquel appartient la mutuelle	N'appartient à aucun groupe
Indemnité des administrateurs	Néant
Rémunération des dirigeants	Néant
Transfert financier	Néant
Conventions réglementées	Néant

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs

Nom	Prénom	Date de Naissance	Fonctions	Autres mandats mutualistes
MAITRE	Delphine	31/03/1983	Présidente	Présidente de VYV Partenariat
PENEL-CAPELLE	Valéry	19/09/1950	Vice-Président Fonction clé Actuarielle	Néant
BARRES	Alain	26/07/1959	Secrétaire Fonction clé Vérification Conformité	Néant
HAYEZ	Sandrine	24/11/1968	Secrétaire adjointe	Néant
MORIN	Joël	22/12/1958	Trésorier	Néant
GROSSET	Michèle	17/06/1955	Trésorière adjointe Membre du Comité d'audit	Néant
BRIAIS	Victor	28/10/1954	Administrateur	Néant
BURGHGRAEVE	Bernard	25/04/1959	Administrateur	Néant
CAPITAINE	Alain	27/01/1960	Administrateur Fonction clé Gestion des risques	Néant
DEMANGEL	Jérôme	29/07/1979	Administrateur	Néant
FREGNACQ	Jérôme	23/09/1978	Administrateur - Fonction clé Audit Membre du Comité d'audit	Néant
GRUNER	Pascal	26/08/1968	Administrateur Membre du Comité d'audit	Néant
KOZIOL	Colette	15/05/1945	Administratrice	Néant
LE GAL	Alain	30/10/1952	Administrateur	Néant
LETORT	Gilles	11/08/1958	Administrateur	Néant
LEVASSEUR	Isabelle	12/11/1962	Administratrice	Néant
MATHELIER	Jean-Pierre	18/04/1957	Administrateur	Néant
NERO	Alain	03/08/1967	Administrateur	Néant
PACHE	Jean-Charles	17/06/1958	Administrateur	Néant
PICOULEAU	Patrick	28/09/1952	Administrateur	Néant
QUERE	Laurence	19/08/1967	Administratrice	Néant
RAMDANI	Aïsa	27/08/1962	Administrateur	Néant
THILLET	Patrice	02/05/1961	Administrateur	Néant

Composition du service administratif

DEKKALI	Mohamed	Directeur administratif
CARPENTIER	Nathalie	Gestionnaire frais de santé
DESENNE	Cécile	Gestionnaire frais de santé
LANNELONGUE	Virginie	Gestionnaire frais de santé
LE MEUR	Sandrine	Gestionnaire frais de santé

Rapport du Comité d'audit pour l'exercice 2019

Depuis 2018, un Comité d'audit est en place au sein de la Mutuelle Santé Eiffage Energie, composé des membres suivants :

- Jérôme FREGNACQ,
- Michèle GROSSET,
- Pascal GRUNER,
- Sébastien VENET (Représentant du C.C.E. de l'U.E.S. Eiffage Energie).

Il accueille cette année un nouveau membre, indépendant de l'administration de notre Mutuelle : Agnès ALLOUCHE (Contrôleur de gestion chez Eiffage Energie Systèmes Île-de-France).

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, ses **principales missions** :

- Produire et mettre à jour une politique d'**Audit Interne**
- Évaluer l'**efficacité du système de contrôle interne et de gouvernance**
- Établir et de mettre en œuvre un **programme d'audit**
- Rapporter au Conseil d'administration les **constats et recommandations** associées
- S'assurer de la **mise en œuvre des actions engagées** suite à ses recommandations
- Si nécessaire, conduire des **audits non prévus** dans le programme d'audit

Pour l'exercice 2019, le Comité d'audit s'est réuni :

- Le 1^{er} octobre 2019 afin d'**examiner les résultats des travaux d'audit internes** effectués en 2019. Ces travaux ont été menés sur les thèmes de la gouvernance, de la gestion des risques et des activités opérationnelles de la MSEE conformément au programme triennal adopté par le Conseil d'administration.
- Le 25 février 2020 afin d'**examiner les comptes et le rapport de gestion des Commissaires aux comptes** de l'exercice 2019. Ces derniers ont certifié que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle Santé Eiffage Energie à la fin de cet exercice.

Une synthèse de ses travaux a été présentée au Conseil d'administration du 7 mars 2020.

À noter, la **mise à jour de la politique écrite d'audit interne** et la mise en place d'un **nouveau programme triennal** d'audit interne jusqu'en 2022.

Printemps - Été 2020

Hiver 2020 - 2021



Inscrivez-vous sur
le site de l'association
www.association-cc3e.com
voir les modalités d'inscription page 1



Association de Coordination des CE Eiffage Énergie



Il ne faut pas omettre :

- De signaler toute modification vous concernant,
- D'indiquer la personne susceptible de vous aider en cas de besoin.

Vous devez savoir que :

- Les informations détenues à votre nom sur notre fichier informatique sont à votre disposition,
- Le personnel et les élus de votre mutuelle peuvent toujours vous guider dans vos démarches.

Les informations détenues à votre nom sur notre fichier informatique sont à votre disposition. Le Responsable administratif de la mutuelle peut toujours vous guider dans vos démarches.



DEVIENT



TOUJOURS MOINS DE RESTE A CHARGE OPTIQUE

Un partenariat avec le réseau **Kalixia** vous permet dès à présent :

- d'obtenir des réductions sur les soins coûteux de l'optique,
- d'obtenir des prestations et des services de qualité,
- de respecter une charte éthique de bonnes pratiques,
- d'avoir des réponses immédiates aux demandes de prise en charge,
- de ne pas avoir d'avance de frais grâce au tiers-payant systématique.

rma

RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE

SERVICE
D'ASSISTANCE
À VOTRE ÉCOUTE

A toutes les étapes de la maladie, notre service d'assistance vous propose :

- un accompagnement adapté,
- un accompagnement à domicile,
- de favoriser le bien-être physique et psychologique,
- de limiter les conséquences sociales de la maladie,
- un accompagnement des patients souffrant d'un cancer.

D'AUTRE PART

Pour obtenir le détail complet de vos garanties d'assistance, contactez la Mutuelle par téléphone ou par mail (mutuelle.energie@eiffage.com)

Pour entrer en contact avec le service d'assistance et faire part de votre problème, un conseiller sera toujours à votre écoute au : 09 69 32 94 26 - 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Ensemble, nous trouverons une solution.



Mutuelle Santé
EIFFAGE ÉNERGIE

Ma mutuelle

Ma Santé

